

FICHE D'INSCRIPTION

Enfant concerné

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/..../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Représentant légal (à prévenir en cas de problème)

Nom :

Prénom :

Tél portable :

Tél Domicile :

E-mail :

J'atteste sur l'honneur que mon enfant est apte à la pratique sportive de loisirs.

Numéro d'attestation assurance extra-scolaire

.....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Le :/..../.....

“Lu et approuvé”

Signature

L'opération “Aisance Aquatique” est soutenue par le Ministère des Sports.

Pour les enfants de 4 à 6 ans (inclus)

L'acquisition de l'aisance aquatique s'articule sur 3 paliers.

Les 3 paliers correspondent à la construction du corps flottant et se réalisent dans un espace où l'enfant n'a pas pied et sans aide à la flottaison :

- **Palier 1** : entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète (tête sous l'eau) et sortir seul de l'eau
- **Palier 2** : sauter ou chuter dans l'eau, se laisser remonter, flotter de différentes manières, regagner le bord et sortir seul.
- **Palier 3** : entrer dans l'eau par la tête, remonter à la surface parcourir 10m en position ventrale tête immergée, flotter sur le dos avec le bassin en surface et sortir seul de l'eau.

Pour permettre à un maximum d'enfants de profiter de ce dispositif gratuit, la participation à une seule session par année scolaire est possible. L'équipe des maîtres-nageurs se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant si son niveau n'est pas en phase avec le principe de l'opération “Aisance Aquatique”.

La participation au programme implique la présence à toutes les séances de la session. Afin que l'apprentissage se fasse dans les meilleures conditions et pour observer une progression, l'assiduité est nécessaire.



POUR LES 4-6 ANS

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LE SITE

<https://sports.gouv.fr>

 AGENCE
NATIONALE
DU SPORT


MINISTÈRE
DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité


Santé
publique
France

NATURELLEMENT
VAL DE REUIL


Partie conservée par les parents

Mon enfant est inscrit :

VACANCES DE LA TOUSSAINT

- Du mardi 21 au vendredi 31 octobre à 10h
- Du mardi 21 vendredi 31 octobre à 11h

VACANCES D'HIVER

Inscriptions à partir du 5 janvier 2026

- Du mardi 17 au vendredi 27 février à 10h
- Du mardi 17 au vendredi 27 février à 11h

VACANCES DE PRINTEMPS

Inscriptions à partir du 2 mars 2026

- Du mardi 14 au vendredi 24 avril à 10h
- Du mardi 14 au vendredi 24 avril à 11h

AISANCE AQUATIQUE

L'aisance aquatique s'adresse aux non nageurs. Elle est à distinguer de l'apprentissage des nages codifiées. Elle ouvre la possibilité de poursuivre vers des activités aquatiques de loisirs, sportives ou santé.

L'aisance aquatique se construit dans un bassin où le pratiquant n'a pas pied et sans matériel d'aide à la flottaison. Elle vise une expérience positive de l'eau et une adaptation au milieu aquatique : l'entrée et la sortie de l'eau, l'immersion, la découverte de la flottaison, la capacité à modifier la forme de son corps dans l'eau, à s'y orienter ainsi qu'à pouvoir s'y déplacer 10 mètres pour rejoindre le bord du bassin sont autant d'étapes de sa construction.

L'apprentissage dans ce cadre s'organise sur deux semaines avec une pratique quotidienne de 45 minutes.

L'aisance aquatique : la porte d'entrée vers le savoir nager.

Partie conservée par la piscine

Mon enfant est inscrit :

VACANCES DE LA TOUSSAINT

- Du mardi 21 au vendredi 31 octobre à 10h
- Du mardi 21 vendredi 31 octobre à 11h

VACANCES D'HIVER

Inscriptions à partir du 5 janvier 2026

- Du mardi 17 au vendredi 27 février à 10h
- Du mardi 17 au vendredi 27 février à 11h

VACANCES DE PRINTEMPS

Inscriptions à partir du 2 mars 2026

- Du mardi 14 au vendredi 24 avril à 10h
- Du mardi 14 au vendredi 24 avril à 11h